

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 7 SEPTEMBRE 2017

Absent : Mr MURET Léon

Secrétaire de séance : Mr ROUSSET Jérôme

Signature du récapitulatif des délibérations du 31 Juillet 2017.

1) Affaire DALLE Alain / Commune de RIMEIZE / BRUNEL Serge

Mr le Maire rappelle que, suite à la cession à Mr BRUNEL Serge d'une parcelle communale située à HAUTEVILLE dans le cadre d'un échange avec la commune, Mr et Mme DALLE demandent qu'une surface de 13m² située au droit de leur propriété leur soit rétrocédée.

Lors d'une entrevue en mairie en date du 26 mai 2017, Mr BRUNEL Serge avait indiqué à Mr le Maire qu'il acceptait sa proposition de rétrocession à la commune, afin de réintégrer cette partie de parcelle dans le domaine public.

Une fois cette procédure menée à son terme, il était prévu de proposer aux consorts DALLE d'acquérir cette partie de parcelle litigieuse, conformément à leur demande en date du 17 juin 2016.

Le 29 août 2017, la Commune a reçu un courrier de l'avocate de Mr BRUNEL lui indiquant le refus de ce dernier de rétrocéder cette surface, tant que d'autres problèmes d'ordre personnel entre les consorts BRUNEL et DALLE ne seraient pas réglés.

La Commune, « prise en otage » par des affaires d'ordre privé, est pour l'instant dans l'incapacité de trouver une issue favorable à la requête des consorts DALLE

2) Avenant au contrat territorial 2015 à 2017

L'enveloppe financière allouée à la commune pour les trois années a été augmentée par le Conseil Départemental.

Les travaux de voirie inscrits pour cette année sont la réfection des voies communale de SARROUILLET (63 859,64 € HT), et La CHAUMETTE (37 087,16 € HT), auxquels il faut rajouter l'enrochement d'une partie de la voie communale de La BESSIERETTE-Le VESTIT (18 116 € HT) pour un montant total de 119 063, 10 € HT.

Le Conseil Départemental accorde une subvention de 40 % sur l'ensemble de ces travaux.

Le Conseil Municipal sollicite donc cette aide.

Mr le Maire indique au Conseil municipal qu'une subvention de 2 597 € (35 %) a également été obtenue pour financer les travaux complémentaires de rénovation de la Salle des fêtes d'un montant total de 7 420 € HT.

Adoption à l'unanimité.

3) Régularisation de l'accès à la « maison SALGUES »

Le 29 novembre 2001 une délibération avait été prise afin de régulariser la cession par Mr FARGES Noël à la Commune à titre gratuit de 6m² située à proximité de la « maison SALGUES ».

Cet acte n'a jamais été formalisé. Aussi la fille de Mr FARGES Noël souhaite régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs à cette régularisation.

4) Propositions de travaux pour le contrat territorial 2018 à 2020

Suite à la demande de Mr le Maire à tous les élus de réfléchir aux travaux à inscrire à la nouvelle programmation, Mme VALENTIN Françoise et Mr CROZAT Joseph proposent de réaliser les travaux d'assainissement du Monteils, ainsi que l'enfouissement des lignes électriques.

Mr le Maire indique qu'il faut se renseigner pour savoir, d'une part, si le projet qui avait été élaboré il y a quelques années (*mais n'avait pas été réalisé*) peut être à nouveau présenté, et d'autre part, pour connaître les éventuelles conditions de financement.

Mr KWIETNIAK Casimir demande l'élaboration de l'étude pour le réseau public d'eau potable de Chassignoles.

Concernant la voirie, il est proposé les voies suivantes :

- Une chaussée dans le village de Rimeize
- La montée du stade
- La voie communale du Vestit
- La voirie située au « centre » du Rouchat
- Le chemin de Sarrouillet à Espouzolles
- La voie communale du Mazel (partie)

Mr Valentin Cédric propose de remplacer la passerelle en bois de Rimeize qui se dégrade.

Mr le Maire informe les élus qu'une réflexion a été menée avec les adjoints à propos de la construction d'un bâtiment qui serait une annexe indépendante de l'actuel entrepôt communal près du stade.

- Ce bâtiment situé sur la partie haute du terrain communal serait composé d'un local de stockage de matériel, d'un abri à pouzzolane, d'une salle associative, d'une cuisine, ainsi que d'un atelier de découpe (chasse).
- Le montant du projet s'élève à 255 000 € HT pour les travaux, et 37 725 € HT pour les honoraires d'ingénierie.

D'autre part, afin de pouvoir équiper l'actuelle salle des fêtes d'une véritable cuisine ; tout en procédant à la mise aux normes-handicapés des sanitaires, une réflexion est menée sur le déplacement de la mairie et de l'agence postale à l'ancienne poste.

Mr Stéphane BESSIERES, architecte, travaille actuellement sur ce projet.

5) Renouvellement du contrat d'ouvrier d'entretien

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de l'ouvrier d'entretien s'est terminé le 31 août 2017. Il souhaite le renouveler pour deux mois à raison de 20 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal renouvelle ce contrat pour deux mois à compter du 11 septembre 2017.

Questions diverses

Mme BOURGEOIS Ghislaine demande des nouvelles relatives à la qualité de l'eau de Fontans qui dessert les villages de Bigose et Masbéral le Jeune.

Mr le Maire indique qu'une chloration choc a été réalisée sur les principaux réservoirs de la commune de Fontans, mais qu'à ce jour, la restriction d'usage temporaire est toujours en vigueur sur nos deux villages.

La commune de Rimeize n'a actuellement pas d'autre choix et possibilité que de se conformer aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé qui gère ce « dossier ».

Pour information, une subvention de 2 600 €uros a été obtenue sur l'enveloppe de Mr le Sénateur, afin de financer l'acquisition de divers matériels d'équipement : grappin de manutention, plaque vibrante, godet-rétro .d'un montant total de 5370 € HT.

La rénovation de l'éclairage public pour l'efficacité énergétique a été réalisée sur la commune.

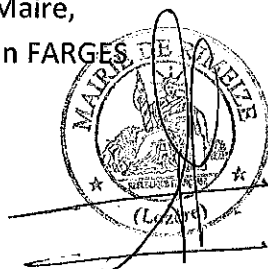
Ces travaux ont porté sur le remplacement de 58 lanternes (fortement consommatrices d'énergie) par des lanternes à leds, ainsi que la mise en place de 17 armoires de commande d'abaissement horaire.

Cette opération d'un montant de 38 384 € HT permet d'atteindre 75 % de réduction de consommation d'énergie, et a bénéficié d'un financement à hauteur de 73%

Séance levée à 22h15

Le Maire,

Alain FARGES



Le Secrétaire de Séance

Jérôme ROUSSET